



FEDERATION FRANCAISE DE LA BIJOUTERIE,  
JOAILLERIE, ORFEVREURIE, DU CADEAU  
DES DIAMANTS, PIERRES ET PERLES ET  
ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT



FÉDÉRATION DE  
L'HORLOGERIE

---

**AVENANT A L'AVENANT N°6 DU 27 NOVEMBRE 2019 RELATIF AU  
FINANCEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DU DIALOGUE SOCIAL  
DANS LA BRANCHE DE LA BIJOUTERIE JOAILLERIE ORFEVREURIE ET  
ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT (IDCC 567) AINSI QUE SON ANNEXE  
INCLUANT LES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES DE  
L'HORLOGERIE (IDCC 1044)**

---

**Entre les soussignés :**

- La Fédération Française de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, du cadeau, des diamants, pierres et perles et activités qui s'y rattachent,
- La Fédération de l'Horlogerie

D'une part,

Et

- La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT,
- La Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie CFDT,
- La Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie FO,
- La Fédération des Cadres, de la Maîtrise et des Techniciens de la Métallurgie CFE-CGC,
- La Fédération de la Métallurgie CFTC,
- La Fédération Nationale Encadrement Commerce Services CGC,

D'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit**

<sup>DS</sup>  
BD

<sup>DS</sup> <sup>DS</sup>  
N EPB

<sup>DS</sup> <sup>DS</sup>  
SU FX

<sup>DS</sup>  
DC

<sup>DS</sup>  
JJW

**Préambule :**

les signataires de l'avenant du 27 novembre 2019 relatif au financement et au développement du dialogue social dans la branche de la bijouterie joaillerie orfèvrerie et activités qui s'y rattachent (IDCC 567) ainsi que son annexe incluant les dispositions conventionnelles de l'horlogerie (IDCC 1044) entendent compléter celui-ci par les dispositions suivantes.

**Entreprises de moins de 50 salariés**

Ces dispositions s'appliquent à toutes les entreprises du champ de la convention collective, y compris les entreprises de moins de 50 salariés, et ne nécessitent pas de mesures spécifiques à leur endroit.

Fait à Paris, le 24 Juin 2020

<sup>DS</sup>  
BD

<sup>DS</sup> N <sup>DS</sup> PB

<sup>DS</sup> SU <sup>DS</sup> FX

<sup>DS</sup>  
DC

<sup>DS</sup>  
JJW

**Signataires :**

**Eu égard aux circonstances, et aux consignes du Ministère du Travail pour mener à bien la négociation collective pendant la période de confinement, les signatures ci-dessous ont été recueillies par un dispositif de signature électronique. Il est précisé que la signature ainsi recueillie n'est valable que pour ce seul et unique accord. Tout autre accord devant être signé durant la période de confinement nécessitant une nouvelle signature électronique conforme aux règles et usages en la matière.**

Pour la Fédération française de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, du cadeau, des diamants, pierres et perles et activités qui s'y rattachent.

DocuSigned by:  
*Daniel Cambour*  
9358A918652B4EA...

Pour la Fédération de l'Horlogerie

DocuSigned by:  
*JEAN-JACQUES WEBER*  
C15D3B3788C24A3...

Pour la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

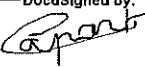
Pour la Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie CFDT

DocuSigned by:  
*Bruno DELVANT*  
755B4C20B18B485...


Pour la Fédération de la Métallurgie CFTC

DocuSigned by:  
*Seb.V*  
69A09BD03DB24B7...

Pour la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie FO

DocuSigned by:  
  
E524B81785A6421...

Pour la Fédération des Cadres, de la Maîtrise et des Techniciens de la Métallurgie CFE-CGC

DocuSigned by:  
  
620BA63817D2497...

Pour la Fédération Nationale Encadrement Commerce Services CFE-CGC

DocuSigned by:  
PHILIPPE BENETEAU  
E95BCD512FC44D3...